On veut le train !



Les habitants du vaste bassin de vie marandais et ceux du sud Vendée réclament avec force que les trains s'arrêtent à Marans et qu'une navette ferroviaire haute fréquence soit enfin mise en service pour relier l'ensemble du secteur à la ville de La Rochelle.

Du côté de Dompierre-sur-Mer et des environs, une **mobilisation citoyenne** s'est organisée de longue date pour obtenir qu'une halte soit créée sur le site de l'ancienne gare à Belle-Croix. Un pôle d'échange multimodal connecté au rail, aux transports en commun, aux liaisons douces comme les pistes cyclables et la Vélodyssée est possible et souhaitable. L'existence du contournement par la RD9, facilite l'accès pour tous véhicules.

Combien de temps encore la population intéressée par ce projet ancien devra-t-elle attendre avant d'être satisfaite ?

Il ne s'agit pas d'une lubie de quelques utopistes puisque le renforcement des dessertes ferroviaires est inscrit dans les documents d'urbanisme, votés par les collectivités locales !

De plus, c'est simple, la **Loi SERM** (Services Express Régionaux Métropolitains) de 2023 permet à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle de monter un dossier RER à destination de la Région Nouvelle-Aquitaine pour obtenir la labellisation par l'État.

D'autres communautés d'agglomération y sont parvenues : pourquoi pas La Rochelle ?

L'objectif principal de cette loi SERM

> ***Favoriser la multimodalité*** *: Combiner le train avec d'autres modes de transport (bus, cars, vélos, covoiturage, et transport fluvial si besoin) via des pôles d'échanges multimodaux.*

Voté à l'unanimité par les conseillers communautaires en mars 2023, le **Livre blanc TER** de l'agglomération de La Rochelle est un document stratégique pour développer le service ferroviaire de proximité à l'horizon 2024-2030, jamais évalué et toujours pas encore abouti !

Des équipes renouvelées sont maintenant en place depuis les récentes élections municipales : c'est une opportunité formidable pour relancer ce dossier majeur, le soumettre à la Région et lancer prioritairement la **navette Marans – La Rochelle qui pourrait circuler en 2028…**
si tout le monde s'y met.

C'est d'autant plus urgent et crucial que, depuis les premières études de faisabilité, des progrès ont été accomplis en matière de technologie, que la démographie augmente considérablement, que les conditions de circulation routière ont continué de se détériorer et que le coût du carburant s'est envolé. D'ailleurs, les avantages innombrables — cohérence territoriale, réduction des gaz à effet de serre, environnement, santé, confort, sécurité, économie, tourisme, etc. — du **projet TER & RER La Rochelle-Aunis**, également social et intergénérationnel, sont parfaitement documentés, connus de tous et largement partagés par le public et les autorités.

D'autre part, source d'inspiration et de solutions, un énorme travail préparatoire est exploitable, contenu dans le livre (septembre 2026) de Michel Caniaux : DU TER AU RER LA ROCHELLE-AUNIS.

Alors, Mmes et MM. les élus, services et décideurs de la Mobilité, quelles décisions avez-vous prises pour faire évoluer favorablement et rapidement ?

C'est à cette question fondamentale, en fonction des éléments disponibles qui lui seront communiqués, que l'association Altro tentera de répondre et animera le débat.

LE TRAIN MARANS-LA ROCHELLE : UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS !

Venez nombreux vous renseigner et soutenir cette mobilisation citoyenne !